



Compte-rendu de la Commission du 12 Mars 2020 Complexe Antoine Victor à Libercourt

Président : Laurent DESPRES
Secrétaire : Sylvain BACQUAERT
Membres : Nadège CAUDRON, Valérie HOURIEZ, Kévin DELRIVE, Patrick MERLIN

La séance est ouverte à 18h45 - La séance est levée à 21h50

5 dossiers

1/ Monsieur SZYDLOSKI Rémy du club du Billy-Montigny (Dossier N° D570015C21)

Concerne : le match AMS HB Achicourt – Billy-Montigny 4 en Championnat 2^{ème} DT +16 ans Masc. Dépt. 62 Poule B du 09/11/2019

Nom de l'arbitre : BERNARD Éric

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3–C

Type de faute : Comportement gestuel antisportif grossier

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 4 mois à l'issue de la période de suspension

Amende : 90€

2/ Monsieur HERBAUT Rodolphe du club du HBC de Noeux-Les-Mines (Dossier N° D570015C31)

Concerne : le match HBC de Noeux-les-Mines 2 – Handball Biache Vallée Scarpe 3 en Championnat 2^{ème} DT +16 ans Masc. Dépt. 62 Poule A du 17/11/2019

Nom de l'arbitre : CULIER Maxime

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2–I

Type de faute : Propos excessifs, attitude incorrecte

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 6 mois à l'issue de la période de suspension

Amende : 90€

3/ Monsieur Drygas Valentin du club du Stade Béthunois Bruay-la-Buissière (Dossier N° D570015C48)

Concerne : le match Stade Béthunois Bruay-la-Buissière SM2 – Douvrin HBC 1 en Championnat 1^{ère} DT +16 ans Masc. Dépt. 62 du 30/11/2019

Nom de l'arbitre : LEBAS Nicolas

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2–B

Type de faute : Propos excessifs

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 2 dates ferme

Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 3 mois à l'issue de la période de suspension

Amende : 120€



4/ Monsieur MAHUT Sylvère du club de L'association Boulonnaise Handball (Dossier N° D570015C48)

Concerne : le match Handball Longuenesse Maillebois – Association Boulonnaise Handball en Championnat -13 ans Masc. Dépt. 62 phase 1 Poule B du 08/12/2019

Nom de l'arbitre : GUILMAIN Fabrice

Concerne : Officiel

Article :

Type de faute :

Qualification de la faute :

Sanction : Sans Suite

Période de suspension du : /

Période probatoire : /

Amende : 0€

5/ Public du club du Harnes HBC (Dossier N° D570015C12)

Concerne : le match Harnes HBC – Tourcoing HB en Championnat -15 ans Fém. Poule Excellence du 13/10/2019

Nom des arbitres : GHENIOU Jérémy – LEANHARDT Arthur

Concerne : Public

Article : Annexe 5–C

Type de faute : Sans envahissement de l'aire de jeu par une personne du public, menaces

Qualification de la faute : Violence Grave

Sanction : 1 date à Huis-clos ferme

Période du Huis-Clos à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 6 mois à l'issue de la période de suspension

Amende : 150€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES